



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 30 Mars 2006

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET et Mlle MASLOUHI

M. REBSAMEN, M. ESMONIN, M. BACHELARD, M. PRIBETICH, M. MASSON, M. ETIEVANT, Mme POPARD, M. JULIEN, M. FOUILLOT, M. GILLOT, M. MARTIN, M. RETY, M. LABORIER, M. DOUHAI, M. DUPIRE, M. BERTELOOT, Mlle MASLOUHI, M. GERVAIS, M. PETITJEAN, M. OBRIOT, M. BARBEY, M. GILLOT, Mme BLIGNY, M. LAURENT, Mme GARRET-RICHARD, Mme DARCIAUX, M. JOLY, M. DESVIGNES, M. DUBOIS, M. MARCHAND, M. DANIERE, M. HESSE, M. PINON, M. BRIOT, M. MAGLICA, M. FOUCHERES, Mme FLAMENT, M. PILLIEN, M. BOUHELIER, Mme COLOMBET, M. PERRIN, Mme MASSU, M. SOUMIER, Mme DELEBARRE, Mme BIOT, M. PARIS, Mme TENENBAUM, M. NOWOTNY, M. MILLOT, Mme LEMOUZY, M. BRUYERE, M. IZIMER, Mme ROY, M. MOREAU, M. DÉTANG, M. CHEVIGNY, Mme HERVIEU, M. ALLAERT, Mme BERNARD, M. GONDELLIER, Mme DURNERIN, M. BELLEVILLE, Mme AVENA, M. BOURNY, M. BEKHTAOUI, M. CLAUDET.

Membres absents :

M. MENUT, M. DELATTE, M. CHAPUIS, Mme BESSIS, M. BERNARD, M. DODET, M. SAUNIE
pouvoir à M. BOUHELIER, M. LECHAPT pouvoir à M. CLAUDET, M. NUDANT pouvoir à M. BRIOT,
Mme MANSAT pouvoir à Mme POPARD, M. BRENOT pouvoir à M. PERRIN, M. ROIZOT pouvoir à M.
BARBEY, M. CARBONNEL pouvoir à M. MOREAU, M. AUDARD pouvoir à M. ESMONIN.

OBJET : HABITAT ET LOGEMENT - Affaires Foncières - DIJON - Constitution d'une réserve foncière - Route de Langres - Intervention de l'EPFL des Collectivités de Côte d'Or

La SARP (Société d'Assainissement Rationnel et de Pompage) Bourgogne Franche-Comté a proposé la vente de deux parcelles de terrain, d'une superficie totale d'1 ha situées route de Langres, aux abords de la ferme de Valmy et jouxtant des terrains qui appartiennent à la Ville de Dijon.

Ces terrains sont actuellement classés en zone NA au Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Dijon.

Dans la mesure où la superficie totale de cette zone NA est supérieure à 5 ha, il est proposé que la maîtrise foncière de ces parcelles soit réalisée par le Grand Dijon, en vue de la constitution d'une réserve foncière.

Cette acquisition permettra à terme, l'aménagement d'une zone d'activités économiques d'intérêt communautaire, en liaison avec le Parc Valmy.

Un accord amiable est intervenu avec la SARP pour une cession moyennant le montant de 60 500 €, soit 6,05 €/m², conforme à l'évaluation des Services Fiscaux.

Il est proposé de solliciter l'intervention de l'Etablissement Public Foncier local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or pour l'acquisition de ces terrains, au titre du volet thématique "Développement économique".

Conformément aux dispositions du règlement d'intervention de l'EPFL, il est précisé que la durée de portage est de 4 ans, renouvelable par 2 tranches de 2 ans. La participation aux frais de portage est fixée à 3% par an pour la durée de portage initial et 4% par an pour la période de prolongation.

Vu l'avis du Bureau,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **De solliciter** l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or pour la maîtrise foncière des deux parcelles de terrain d'une superficie totale d'1ha situées route de Langres, cadastrées section AC "Rente de Valmy" n° 50 pour 5 260 m² et AC n° 51 pour 4 740 m², moyennant le prix de 60 500 €, conforme à l'évaluation des Services Fiscaux ;
- **De s'engager** à respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'intervention de l'EPFL adopté le 25 février 2005 et notamment la durée du portage, les conditions financières et la garantie de rachat du bien à l'issue du portage ;
- **De s'engager** à signer la convention opérationnelle correspondante, qui sera établie par l'EPFL lors de l'acquisition de ces biens par cet établissement ;
- **D'autoriser** le Président à signer au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise tous actes à intervenir en vue de la régularisation de ce dossier et notamment la convention opérationnelle.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

- 4 AVR. 2006



Publié le 31 MARS 2006
Déposé en Préfecture le

Pour extrait conforme,
Le Président





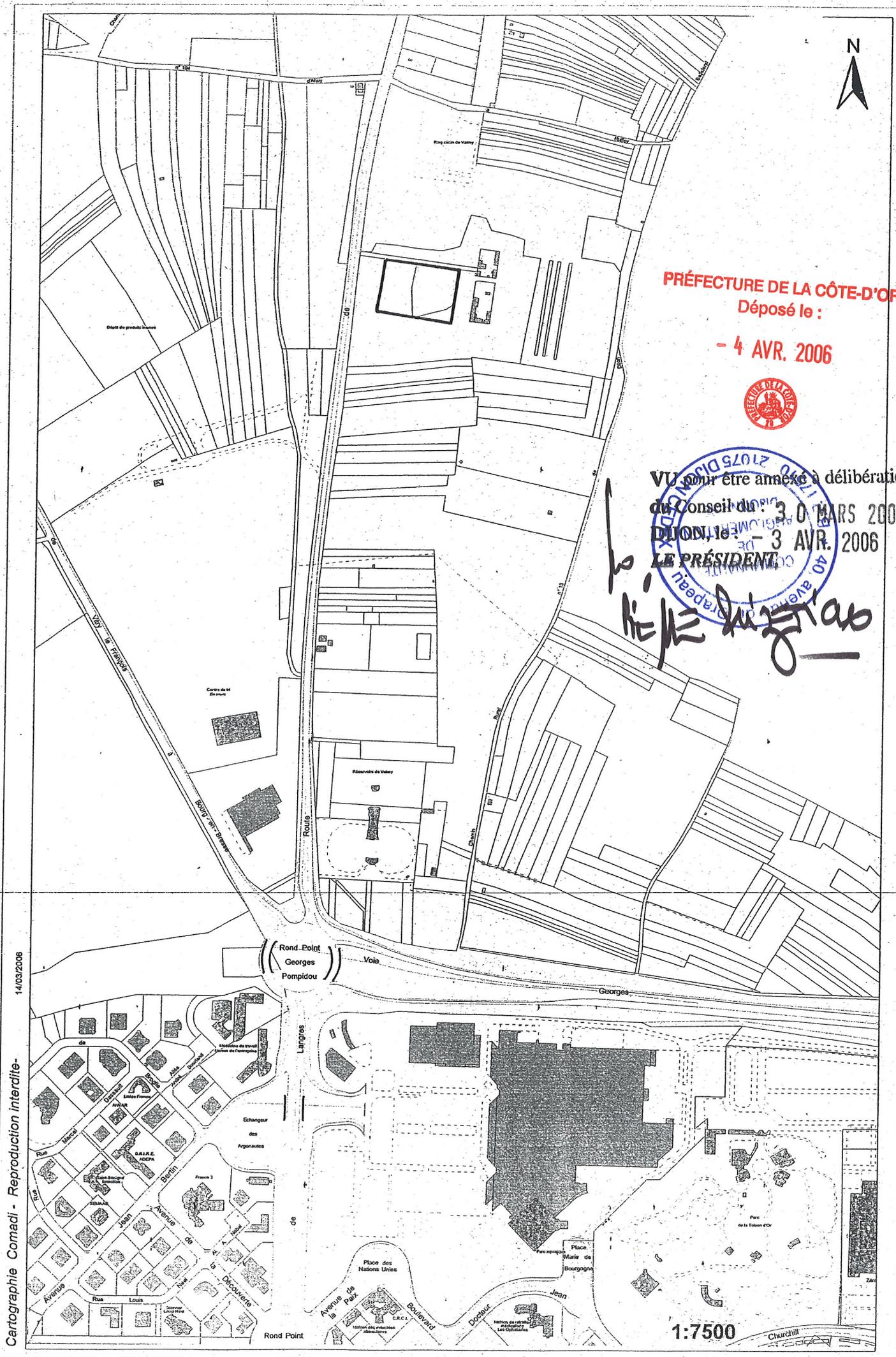
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 4 AVR. 2006



VU pour être annexé à délibération
du Conseil de
DIJON, le 30 MARS 2006
- 3 AVR. 2006
LE PRÉSIDENT

Handwritten signature: K. K. K. K. K.



Cartographie Comadi - Reproduction interdite - 14/03/2006

1:7500

Churchill